

ODOXA

L'Opinion tranchée

Les Français, la réforme de la justice et le recours à la médiation

LEVEE D'EMBARGO IMMEDIATE



Méthodologie



Recueil

Enquête réalisée auprès d'un échantillon de Français interrogés par internet les 28 et 29 mars 2018.



Echantillon

Echantillon de 1 009 Français représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, niveau de diplôme et profession de l'interviewé après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Précisions sur les marges d'erreur

Chaque sondage présente une incertitude statistique que l'on appelle marge d'erreur. Cette marge d'erreur signifie que le résultat d'un sondage se situe, avec un niveau de confiance de 95%, de part et d'autre de la valeur observée. La marge d'erreur dépend de la taille de l'échantillon ainsi que du pourcentage observé.

	Si le pourcentage observé est de ...					
Taille de l'Echantillon	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
800	1,5	2,5	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1 000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
1 500	1,1	1,5	2,0	2,3	2,4	2,5
2 000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
3000	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8

Lecture du tableau : Dans un échantillon de 1000 personnes, si le pourcentage observé est de 20%, la marge d'erreur est égale à 2,5%. Le pourcentage réel est donc compris dans l'intervalle [17,5 ; 22,5].

Enseignements clés du sondage

La médiation, une procédure connue, appréciée et/MAIS insuffisamment développée

Enseignements clés du sondage :

- 1) 82% des Français ont entendu parler de la médiation mais 87% d'entre eux estiment qu'elle n'est pas suffisamment développée
- 2) La médiation bénéficie d'une très bonne image (83%) et présente de nombreux avantages selon les Français, notamment le fait de réduire les coûts pour les justiciables (86%) et de faire gagner du temps aux personnes embourbées dans de longs dossiers juridiques (84%).
- 3) Pour les Français, le meilleur moyen de développer la médiation à l'avenir serait qu'elle soit systématiquement proposée aux parties en conflit avant toute saisine du tribunal

Ce premier sondage sur le sujet livre incontestablement des éléments de réflexion précieux pour l'exécutif, à l'heure où les professionnels du droit manifestent leur mécontentement et où le sujet de l'amélioration de l'efficacité de la justice figure – comme toujours – parmi les priorités du gouvernement...

Gaël Sliman, Président et cofondateur d'Odoxa

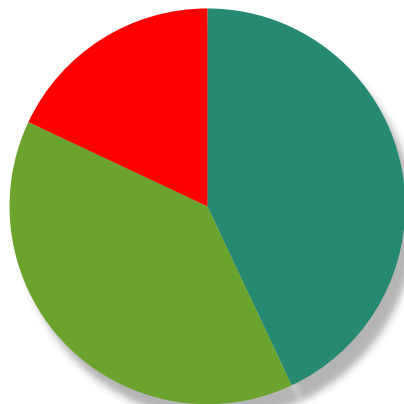
Avoir entendu parler de la médiation



La médiation est un processus dont l'objectif est de résoudre un différend de nature civile entre personnes privées et/ou morales en faisant intervenir un tiers, appelé « le médiateur », dont la mission consiste à aider les parties à trouver par elles-mêmes une solution amiable au différend qui les oppose. Vous personnellement, avez-vous entendu parler de ce mode amiable de résolution des litiges ?

Non, vous n'aviez jamais entendu parler de la médiation
18%

Oui, mais vous n'aviez jusqu'à présent qu'une idée assez floue de ce qu'était la médiation
39%



ST A entendu parler :
82%

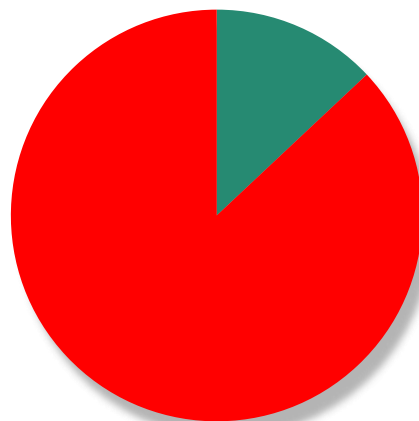
Oui, et vous avez même une idée assez précise de ce qu'est la médiation
43%

Le développement de la médiation en France



Avez-vous le sentiment que la médiation est :

Insuffisamment
développée en France
87%



Suffisamment développée
en France
13%

Image de la médiation



L'objectif assigné à la médiation est de « favoriser la résolution rapide et équitable des conflits les plus variés en veillant à la maîtrise des coûts, en toute confidentialité. »

Vous personnellement, diriez-vous que vous avez sur l'objectif poursuivi une ...

ST Mauvaise opinion :
16%

ST Bonne opinion :
83%

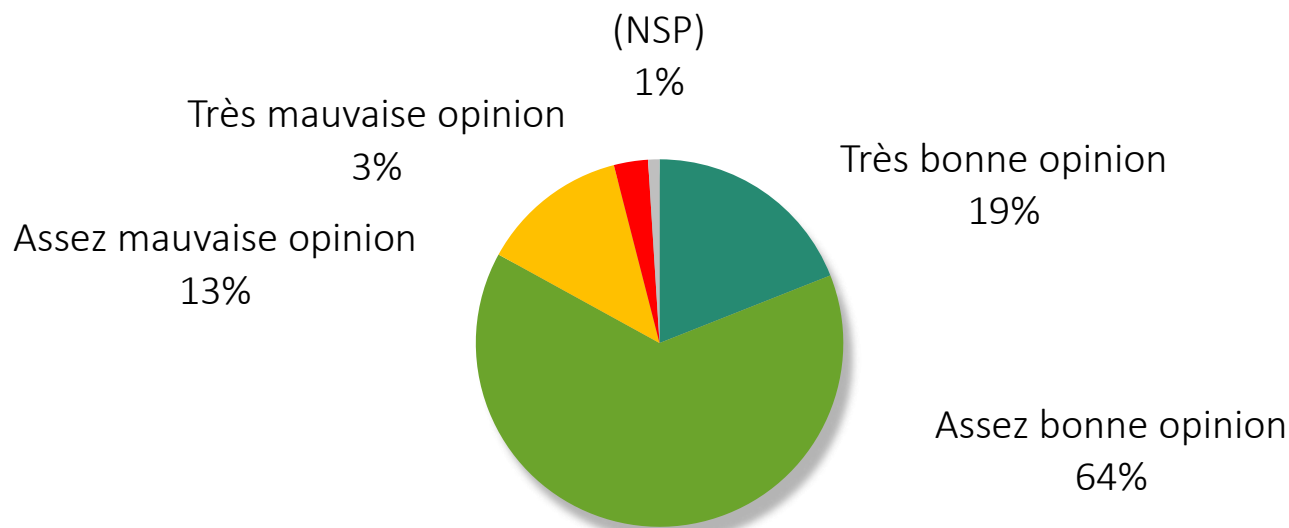
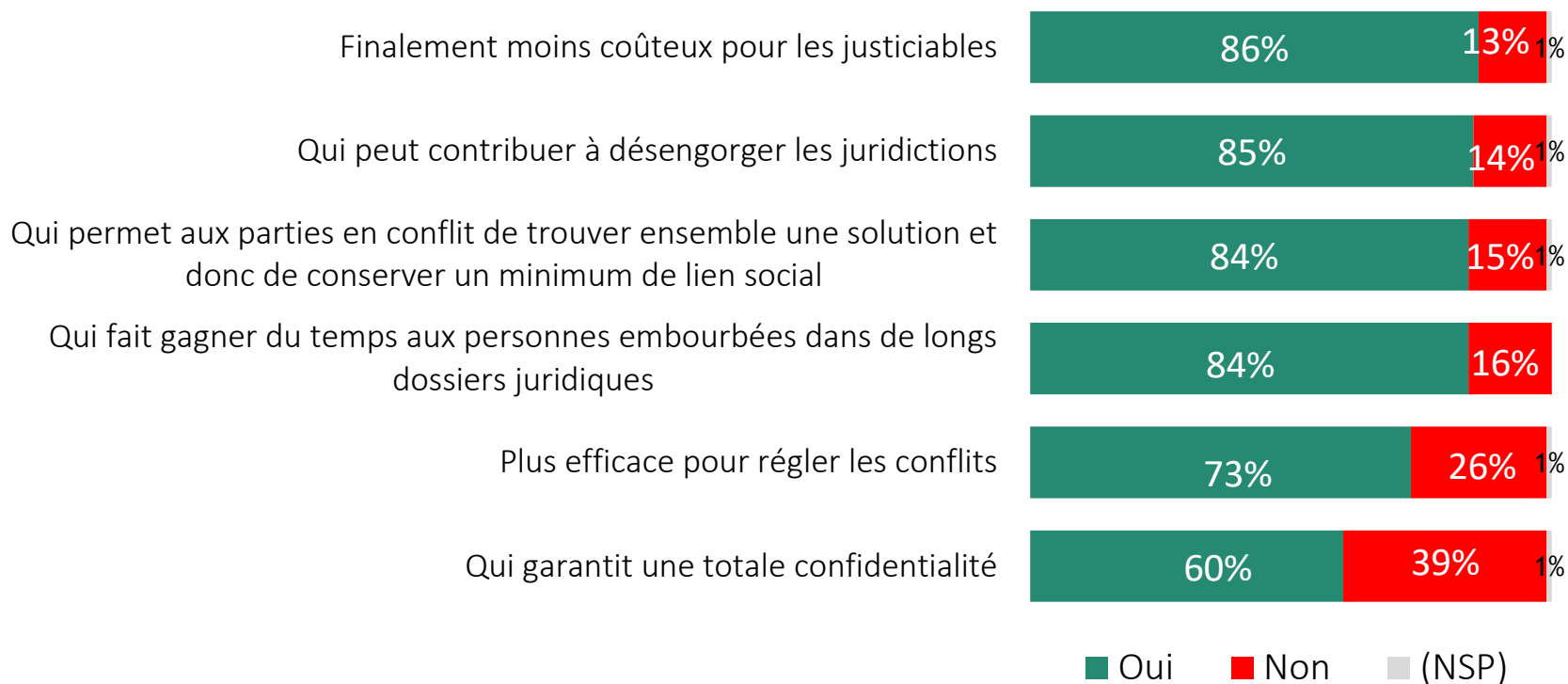


Image détaillée du processus de médiation



Par rapport au processus judiciaire classique, estimez-vous que la médiation est un processus :



Moyen le plus efficace pour développer la médiation en France



Parmi les moyens suivants, quel est celui qui vous paraîtrait le plus efficace pour développer la médiation en France ?

Que le recours à la médiation soit systématiquement proposé aux parties en conflit avant toute saisine du tribunal

48%

Qu'une campagne média soit organisée sur le plan national par le gouvernement et le ministère de la justice pour faire connaître la médiation et ses avantages

22%

Qu'une information complète et systématique soit donnée à toutes les parties concernées par une procédure en justice

16%

Qu'une formation soit réalisée auprès de l'ensemble des professionnels concernés (avocats, notaires, huissiers, experts-comptables) sur le processus de médiation

14%



Synthèse détaillée

Synthèse détaillée (1/3)

1) 82% des Français ont entendu parler de la médiation mais 87% d'entre eux estiment qu'elle n'est pas suffisamment développée

Qu'elle soit familiale, d'entreprise ou encore économique, la médiation couvre un large champ d'application pour résoudre des conflits en matière de droit civil. Chaque Français peut en effet y avoir recours un jour dans le cadre d'un divorce ou d'un licenciement par exemple.

Mais savent-ils en quoi cela consiste ?

Une fois une brève définition du procédé présentée, plus de quatre Français sur cinq affirment en avoir déjà entendu parler. Ils sont même 43% à avoir une idée précise de qu'est la médiation.

Dans le détail, les Français les plus âgés et appartenant aux CSP+ sont les plus au fait sur le sujet. La connaissance précise déclarée est en effet de 50% chez les 50 ans et plus et chez les CSP+.

Elle s'élève même à 56% chez les cadres et professions intellectuelles supérieures.

Bien connue des Français, la médiation est pourtant insuffisamment développée selon eux.

Ce sentiment est quasiment unanime, 87% des Français le partageant.

Synthèse détaillée (2/3)

2) La médiation bénéficie d'une très bonne image (83%) et présente de nombreux avantages selon les Français

Si les Français attendent tant une intensification des recours à la médiation, c'est parce qu'ils en ont une excellente image : 83% d'entre eux affirment en effet avoir une bonne opinion de l'objectif poursuivi de favoriser la résolution rapide et équitable des conflits les plus variés en veillant à la maîtrise des coûts en toute confidentialité.

Cette très bonne réputation repose sur de nombreux avantages perçus par les Français par rapport au processus judiciaire classique :

En premiers lieux, ils y voient une manière de réduire les coûts pour les justiciables, 86% d'entre eux sont d'accord avec cette idée.

C'est aussi, pour 84% des Français un bon moyen de faire gagner du temps aux personnes embourbées dans de longs dossiers juridiques.

Au-delà du temps et de l'argent économisés par les parties concernées, les Français voient aussi dans ce processus un bon moyen de désengorger les juridictions (85%).

C'est aussi pour eux une solution pour éviter des conflits, notamment dans les familles qui peuvent se déchirer lors d'un procès. 84% des Français affirment en effet que la médiation permet de trouver ensemble une solution et donc de conserver un minimum de lien social.

La médiation est même, pour 73% des Français, plus efficace que le processus judiciaire classique pour régler les conflits.

Enfin, 60% des Français estiment que la médiation garantit une totale confidentialité.

Synthèse détaillée (3/3)

3) Systématiser la médiation serait le meilleur moyen de la développer selon les Français

Critiques sur le nombre de recours à la médiation qu'ils jugent insuffisants, les Français estiment que le meilleur moyen de la développer serait qu'elle soit systématiquement proposée aux parties en conflit avant toute saisine du tribunal. C'est pour 48% d'entre eux, la voie à explorer en priorité pour intensifier la médiation.

Cela ne signifie évidemment pas qu'ils rejettent les procédures judiciaires mais les Français semblent voir en la médiation une étape préalable qu'il faut généraliser quitte à se tourner vers la justice classique si elle n'aboutit pas.

D'autres pistes qui pourraient permettre de développer la médiation séduisent un certain nombre de Français. 22% d'entre eux estiment qu'il faut organiser une campagne média sur le plan national pour faire connaître la médiation et ses avantages.

16% des Français que le meilleur moyen de la développer et d'informer de manière complète et systématique toutes les parties concernées par une procédure judiciaire.

Enfin, 14% des Français se tournent vers les professionnels concernés (avocats, notaires, huissiers, experts-comptables) et estiment qu'ils doivent être davantage sensibilisés sur la médiation pour qu'elle soit davantage développée.

Voilà au moins une satisfaction pour Nicole Belloubet : voir l'une des dispositions phares de sa réforme de la justice – recours accru à la médiation – plébiscitée par l'opinion...

Gaël Sliman, Président d'Odoxa